



Marseille le 8 Novembre 2021

**STAGE « Accident du Travail et Maladie Professionnelle,
Inaptitude et maintien dans l'emploi.
De la réparation individuelle à la prévention collective » :**
Du Lundi 31 Janvier au Mardi 1^{er} Février 2022
**À l'Institut Régional du Travail,
63 la Canebière 13001 Marseille**

La santé au travail est un enjeu majeur de l'action syndicale.

Faire reculer le nombre des victimes d'accidents et de maladie professionnelle est une absolue nécessité. Au-delà de l'accompagnement des victimes, il nous faut lutter pied à pied contre la sous déclaration estimée par la commission en charge de l'évaluer entre 1,2 et 2,1 milliards. Mais d'autres enjeux se font jour pour la santé des travailleurs autour des licenciements pour inaptitude qui se multiplient, faute de solution de maintien dans l'emploi. Il nous faut là aussi agir en entreprise et auprès des acteurs institutionnels pour une meilleure prévention des risques.

Ce stage doit permettre de mieux connaître les enjeux et les démarches, de favoriser non seulement la réparation individuelle mais aussi la prévention collective.

COMPRENDRE ET ANALYSER :

- Le système de réparation : AT/MP : enjeux, limites, problématique de la sous-déclaration ; procédure à respecter, recours.
- L'usure professionnelle, la pénibilité, le processus d'inaptitude, l'obligation de reclassement, les actions possibles de maintien dans l'emploi, les risques de désinsertion professionnelle ;
- La place et rôle des acteurs institutionnels, des Services de Santé au Travail, des représentants du personnel.

AGIR ET NEGOCIER :

- Aider à l'accompagnement individuel ;
- Intervenir collectivement en entreprise ;
- Connaître le rôle des élus et mandatés ;
- Agir sur la prévention ;
- Agir sur le travail et son organisation.

POUR QUI ?

Élus et mandatés en entreprise : CSE-CSST, Direction syndicale UL et UD.
Mandatés dans les Services de Santé au Travail Interprofessionnel.

DÉMARCHES À EFFECTUER :

1. **Faire valider votre candidature** par votre organisation : Syndicat, UL, UD.
2. **La renvoyer** au Comité Régional : secretariat@cgtpaca.fr
3. **Faire une demande d'autorisation d'absence** auprès de l'employeur au moins un mois avant le début du stage.

Clôture des inscriptions le Vendredi 7 Janvier 2022

Emilie CANTRIN et Rémy PONGE, Responsables du Stage